



**Madame la Présidente,**

Je me réjouis de vous voir présider les travaux de cette trente cinquième session du Comité de l'information qui nous offre une occasion privilégiée d'examiner et d'échanger sur la politique et la stratégie de communication des Nations Unies ; thème qui revêt à nos yeux un intérêt primordial.

Je voudrais vous assurer de la disponibilité de la délégation sénégalaise pour que nos délibérations aboutissent à des résultats probants.

Qu'il me soit également permis de féliciter le Secrétaire Général adjoint à l'Information et à la Communication, Monsieur Peter LAUNSKY-TIEFFENTHAL, pour son engagement en faveur de l'amélioration continue de la politique de communication des Nations Unies et le remercier pour la qualité de l'exposé qu'il a bien voulu présenter à notre Comité.

**Madame la Présidente,**

L'Organisation des Nations Unies, de par sa nature intrinsèque, ses attributions ainsi que ses objectifs fondamentaux, se doit de bénéficier d'un système communicationnel efficace et dynamique,

indispensable à une bonne compréhension de ses activités par les Etats et les peuples du monde.

Consciente de cette exigence, ma délégation salue l'ensemble des efforts et des initiatives déployés par le Département de l'Information aux fins d'enrichir la substance de ses différents services et programmes. Tout en insistant sur la nécessité de continuer, à cet effet, à s'appuyer sur les supports médiatiques traditionnels que représentent la radio, la télévision et la presse écrite, nous restons favorables à la stratégie mise en œuvre qui vise à accorder simultanément une place conséquente à l'utilisation et la mise en valeur des nouvelles technologies de communication.

En effet, il convient de garder à l'esprit qu'en raison des disparités en matière de disponibilité et d'accessibilité des technologies les plus récentes, la radio, la télévision et la presse écrite sur support physique conservent toujours dans plusieurs régions du monde une place centrale, justifiant par conséquent leur pleine exploitation.

Parallèlement, l'ONU gagnerait également à s'adapter de manière résolue aux réalités de son époque, en tirant le plus grand profit des nouvelles possibilités existantes, lesquelles permettent dans une large mesure de toucher des cibles encore plus diversifiées. Sous ce rapport, l'utilisation de l'Internet et des réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter apparaît comme un moyen efficace d'atteindre les couches les

plus jeunes des populations et d'améliorer ainsi leur niveau de sensibilisation sur les principaux enjeux du monde contemporain. Et cette problématique, je m'en réjouis, l'Organisation semble l'avoir bien comprise.

Pour preuve, nous pouvons relever que la page Facebook en langue française de l'Institution regroupe déjà des dizaines de milliers d'inscrits dans les différentes langues officielles.

**Madame la Présidente,**

Il y a lieu, toutefois, à ce niveau, de noter l'exigence pesant sur les pays en développement de réaliser des progrès déterminants en vue de réduire le fossé numérique qui les sépare aujourd'hui des pays à la pointe de l'utilisation des nouvelles technologies. Ces progrès, convenons-en, doivent non seulement reposer sur des efforts propres, consentis au niveau interne par les Etats concernés mais ils doivent aussi être appuyés et accompagnés au niveau international.

Le renforcement du partenariat avec les institutions scolaires et universitaires pourrait également constituer un moyen efficace de sensibilisation. A cet égard, j'encourage l'initiative **Impact universitaire** qui depuis son lancement en 2010 continue de se développer pour compter aujourd'hui pas moins de 850 membres à travers le monde.

**Madame la Présidente,**

Je ne saurais traiter de la stratégie de communication mise en œuvre par l'ONU sans pour autant souligner et saluer le travail remarquable effectué par les Centres d'information disséminés à travers le monde. Ces structures qui œuvrent à la promotion d'une meilleure compréhension des activités des Nations Unies remplissent, en effet, une fonction capitale. Leur efficacité reconnue procède, il est vrai, de leur approche fondamentalement inclusive, qui associe aussi bien les institutions publiques gouvernementales que les organisations de la société civile et du secteur privé.

Les efforts ainsi déployés par le Département de l'information à l'effet de fournir des services dans les différentes langues officielles des Nations Unies méritent d'être salués.

Cependant la persistance de disparités entre l'utilisation d'une langue et celle des autres langues officielles de l'Organisation devrait être corrigée. Cette parité entre les six langues officielles des Nations Unies découle non seulement de dispositions statutaires à caractère juridique mais encore et surtout procède d'une exigence d'efficacité en ce sens que de son respect dépendent autant la clarté que la fluidité de la transmission du message de l'ONU.

Dans ce sens, il apparaît judicieux de veiller à l'application scrupuleuse du principe de parité linguistique et à l'égalité de traitement des langues de travail du secrétariat et de veiller aussi à ce que les moyens humains et logistiques nécessaires soient mobilisés afin d'en assurer la pleine application, aussi bien au niveau des supports audios et vidéos que de la presse écrite.

A ce propos, comme mentionné dans le Rapport du Corps Commun d'Inspection sur la situation du Multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies, les principaux problèmes que connaissent les services d'interprétation et de traduction sont, entre autres, la pénurie de personnel linguistique due au problème de la relève et les questions connexes des concours linguistiques et de la gestion des lauréats à ces concours.

Je voudrais à cet égard saluer les coopérations développées avec des universités établies au Belarus, en Chine et en Espagne dans le but de faciliter la traduction de pages Web de l'Organisation en russe, chinois et espagnol et inviter également au renforcement des partenariats avec les universités africaines.

**Madame la Présidente,**

Pour finir, le Sénégal se félicite également de la constance qui caractérise le Département de l'Information dans la mise en œuvre de

son programme spécial sur la question de Palestine. En effet, ce programme revêt une importance cruciale dans la mesure où il contribue de manière substantielle au travail de sensibilisation devant accompagner et compléter les efforts diplomatiques déployés dans ce dossier en vue d'aboutir à la pleine jouissance, par l'Etat et le peuple palestiniens, de leurs droits inaliénables et imprescriptibles, à savoir ceux de vivre dans un Etat indépendant, à l'intérieur de frontières viables et dans la sécurité.

Je vous remercie de votre aimable attention.